

Sainte-Anastasie-Sur-Issole



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN - JUILLET 2018

N°324

LE MOT DU MAIRE

« ANASTASIE »

A chacun son icône !

« Nous avons la nôtre »

A l'image de nos gracieux ministres, l'idée saugrenue, un matin m'est venue de régler à Sainte-Anastasie la propagation des fausses nouvelles « Fake News ».

Qu'à cela ne tienne, sorti du rêve d'une nuit, cela m'apparut excellent, et tout à fait politiquement correct.

En effet, il ne vous échappera pas que de telles informations souvent d'origines incertaines, puissent s'avérer exactes ou sujettes à caution avec toutes les nuances possibles de la langue française.

A titre d'exemple, mais sans grand intérêt, il m'est arrivé récemment par temps de neige, d'être amicalement traité de gros « C... », ce qui manifestement ne pouvait être que partiellement vrai, puisque mon poids n'a, me semble-t-il, rien d'excessif. Quant à la mésaventure célèbre de Galilée qui prétendait que la Terre était ronde, cela lui coûta illico presto la prison. C'était le bon temps !

Donc, saisissons cette idée olympienne de « tribunal de la vérité » pour démêler le vrai du faux.

Bon courage !

Ce faisant, nous ressusciterons cette belle censure opportunément baptisée « Anastasie » en 1941 par le Canard Enchaîné.

Toutefois, rassurons-nous, Sainte-Anastasie n'est pas la Florence des Médicis « où il y était dangereux de parler... mais plus encore de se taire ».

Jean-Pierre MORIN

N°2018-25 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var

En application du dispositif d'aide aux communes aménagé par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour les opérations suivantes :

Travaux	Montant	Subvention demandée
AEP pour la mise en service du réservoir syndical 500m3	100 609€	70 400€
Busage et bétonnage pour le pluvial du chemin de la Grande Vigne	38 300€	26 810€
Remise en état des locaux de la mairie : Réseau informatique	10 422€	2 790€

Plan de financement :

Montant total H.T. des projets	149 331,00 €
Subvention espérée du Conseil Départemental	100 000,00 €
Le solde en autofinancement	49 331,00 €

Adopté à l'unanimité

N°2018-26 : Demande de subvention à l'Agence de l'eau R.M.C.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière d'un montant de 20 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre du programme d'actions 2013-2018, afin de subventionner le projet suivant :

Mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées – comptages entrée et sortie.

Selon le plan de financement ci-après :

DÉPENSES	RECETTES
Montant HT :40 000€	Suvention attendue de l'Agence de l'Eau RMC
	20 000€
	Part communale :
	20 000€
Total HT :40 000€	Total HT : 40 000€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité. Décide

D'ADOPTER le projet de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées – comptages entrée et sortie d'un montant de 40 000 € H.T.,

DE REALISER cette opération de travaux d'assainissement collectif, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

N°2018-27 : Vote des subventions associatives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

Subventions votées

1 Amicale des donateurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €
2 Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	400 €
3 Anciens Engagés Volontaires et anciens Combattants de Sainte-Anastasia	400 €
4 Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	150 €
5 Arts'Tasie	400 €
6 ASL les Boucles de l'Issole	1 500 €
7 ASPAT Vol Libre Parapente	400 €
8 Association des Jeunes Pompiers de Garéoult	300 €
9 Association des Parents d'Elèves Sainte Anastasia (APESA)	800 €
10 Association sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €
11 Badminton club de Sainte-Anastasia	400 €
12 Chorale Chant et Amitié	650 €
13 Coop'Art	600 €
14 Mouv'Danse Tasie	400 €
15 Familles Rurales	150 €
16 Football club de Sainte-Anastasia	2 000 €
17 Gym Tasie	700 €
18 Les Médaillés Militaires de Sainte-Anastasia et Forcalqueiret	400 €
19 Les Onix de Sainte-Anastasia	500 €
20 Les Randonneurs de Tasie	400 €
21 Saloon Country Dance de Sainte-Anastasia	400 €
22 Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €
23 Si Tasie M'était Conté	600 €
24 Société de Chasse l'Amical	400 €
25 Souvenir Français	400 €
26 Volley Ball club de Sainte-Anastasia	400 €
27 Boule Rocbaronnaise subvention exceptionnelle 2018	300 €
28 Association de La Saint Just	1 000 €
29 Association Les Varois Vers les Autres	150 €
30 Centre Communal d'Action Sociale	8 000 €
31 Association du Personnel Communal	4 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à la majorité les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

N°2018-28 : Don de terrains au profit de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

-M Jean-Luc GHIGLIONE propriétaire des parcelles cadastrées Section A n°1367 P de 199 m² et n°650 P de 268 m² ;
-et M Gabriel AIGNAN propriétaire des parcelles cadastrées Section A n°648 P et n°649 P pour une superficie de 48 m² ;
situées au Chemin du Rocher de Naple souhaitent en faire don à la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'un bornage a été établi.

Cette donation permettra de réaliser l'emplacement réservé n°11 à 6 mètres ceci afin de faciliter la circulation sur cette zone particulièrement fréquentée. La Commune prendra à sa charge l'ensemble des travaux afférents à cette opération de voirie d'intérêt communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-ACCEPTE à l'unanimité la donation de ces parcelles cadastrées Section A 1367 P et 650 P faite par M Jean-Luc GHIGLIONE et les parcelles Section A 648 P et 649 P faite par M Gabriel AIGNAN.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction qui sera traitée par Maître J-M PAYA, Notaire à Garéoult.

N°2018-29 : Budget communal - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Opération 78 Réseau pluvial Ch. Grande Vigne

Article 2152 Installations de voirie : + 7 000 €

Opération 13 Acquisition matériel

Article 2184 Mobilier : - 2 000 €

Opération 48 Rénovation chaussée Rue A. Daudet

Article 2313 Immos en cours-constructions : - 5 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

N°2018-30 : Budget eau et assainissement-Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre 042

Article 6811 Dotations aux amortissements : + 1 €

Compte 022 Dépenses imprévues Fonctionnement : - 1 €

Article 1641 Emprunts : - 0.02 €

Article 778 Autres produits exceptionnels : + 0.02 €

Article 678 Autres charges exceptionnelles : - 0.01 €

Article 1641 Emprunts : + 0.01 €

Opération 20 Réfection divers réseaux

Article 2156 Matériel spécifique d'exploitation : - 0.01 €

Compte 022 Dépenses imprévues Fonctionnement : + 0.01 €

Article 673 Titres annulés sur exercice antérieur : + 11 000 €

Article 61523 Réseaux : - 11 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces

propositions.

N°2018-31 : Annulation de titres Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres ci-dessous suite à une erreur d'émission :

SURTAXE SEERC – année 2017

-Titre n°11 Bordereau 7 d'un montant de 6 437.74 € T.T.C.

-Titre n°12 Bordereau 7 d'un montant de 4 286.74 € T.T.C.

Soit un total de : 10 724.48 € T.T.C.

La dépense correspondante est inscrite au Budget Eau et Assainissement 2018 article 673.

Par ailleurs le montant de la surtaxe eau et assainissement sera réémis au Budget Eau et Assainissement en H.T. soit pour un montant de 8 937.06 € réparti comme suit :

-Article 70611 pour un montant de 3 572.28 €

-Article 70128 pour un montant de 5 364.78 €

Adopté à l'unanimité

N°2018-32 : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - Fixation de montant de l'IRL 2017 - Ex. 2018

En application de l'article R 212-9 du Code de l'Education, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs non logés.

Les montants proposés pour l'année 2017 sont de 3 459,27 € pour l'I.R.L. de base et 4 324,09 € pour l'I.R.L. majorée.

Le différentiel par rapport au montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteur, fixé à 2 808 € sera pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2017 soit 3 459,27 €. Adopté à l'unanimité

N°2018-33 : Décentralisation en danger, unis pour l'avenir de tous les territoires

Vœu adopté par le Conseil Municipal de Sainte-Anastasie-sur-Issole le 28 mai 2018

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devaient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste sur le quai ;

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier Ministre et aux parlementaires de notre Département.



Des nouvelles concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'épisode de sécheresse de 2017.

Après information auprès des services de la Préfecture, le dossier concernant l'état de catastrophe naturelle, suite à la sécheresse de 2017, pour la commune de Ste-Anastasie, a été jugé suffisamment important pour être transmis au Ministère.

Ensuite, il est prévu qu'il soit examiné par la commission ad hoc lors de la séance du 17 juillet.

S'il obtient l'avis favorable de cette instance, il devra être signé par les ministres.

L'Arrêté est attendu pour septembre 2018.



Le Bulletin Municipal de décembre 2017 comportait un article sur la conformité des travaux.

A ce jour, de nombreux Permis de Construire et Déclarations Préalables ne sont pas signalés achevés.

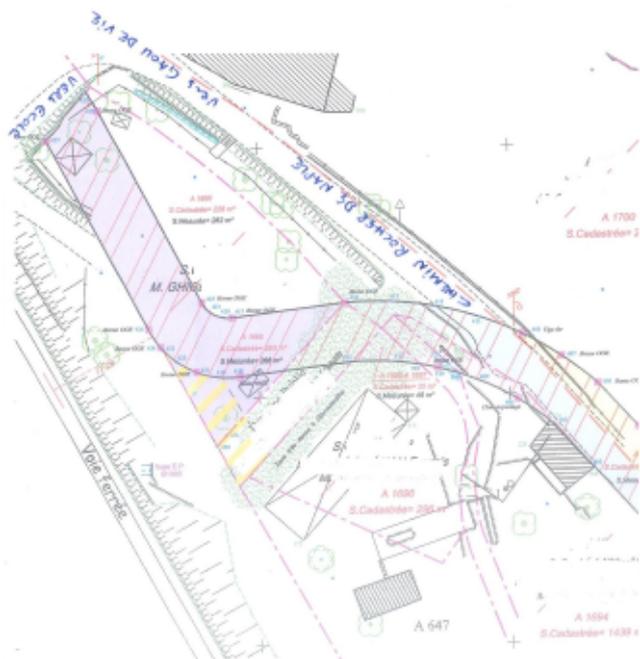
Nous nous permettons un petit rappel qui pourrait éviter de lourdes conséquences.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

La D.A.A.C.T. doit être déposée à la Mairie contre un récépissé ou par Lettre Recommandée, pour un permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable, soit par le bénéficiaire, soit par l'architecte (art. R.462-1 Code de l'Urbanisme).

La D.A.A.C.T. informe la Mairie de la fin des travaux. Ce dépôt fait courir le délai (3mois) permettant à l'autorité qui a délivré l'autorisation de procéder au récolement des travaux et le délai (12mois) de recours contentieux (Art. R.600-3 du Code de l'Urbanisme).

Source : Urbanisme Pratique



CHEMIN DU ROCHER DE NAPLE

LES TRAVAUX DÉBUTERONT LE LUNDI 25 JUN PAR L'ÉLAGAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE.

LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMENCERONT LE 2 JUILLET.

LA ROUTE SERA ENTIÈREMENT FERMÉE JOUR ET NUIT.



CRÉATION D'UN CHEMIN PÉDESTRE À L'ARBORETUM

MENANT DU PARKING N°3 DES FERRAGES À LA SALLE GARNIER

TRAVAUX PRÉVUS DU 20/06 AU 16/07.

PARKING DES FERRAGES N°1

POSE D'ENROBÉ ET MARQUAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT.

TRAVAUX PRÉVUS DU 21/06 AU 13/07.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint Urbanisme



Jean-Pierre MORIN,

Maire de la Commune de Sainte-Anastasie-Sur-Issole,

Et le Conseil Municipal,

Ont le plaisir de vous inviter à la célébration de la Fête Nationale :

le Samedi 14 Juillet à 11h30, Place des Ferrages

Anchoïade, avec la participation de la Chorale " Chant et Amitié ", suivie d'une aubade à la cornemuse.





INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

POUR L'ANNÉE 2018-2019

INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 16 JUILLET 2018

En mairie, au service Cantine à l'Accueil, tous les matins de 8h à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h30.

Dossier « Inscription Cantine » et « Règlement Intérieur » à retirer en mairie.

A chaque rentrée scolaire, veuillez vous munir des documents suivants, même pour un renouvellement d'inscription :

- * **Justificatif domicile de moins de 3 mois.**
- * **Justificatif de travail des deux parents (attestation patronale, à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents).**
- * **N° allocataire CAF.**

Nota : pour le jour de la rentrée, inscrire les enfants impérativement avant le 31 août 2018 (au plus tard à 9h).

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 31 Août 2018



Accueil Péri-scolaire



La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

- * **Matin de 7h30 à 8h30 : tous les jours sauf mercredi.**
- * **Soir de 16h30 à 18h précises : tous les jours sauf le mercredi après-midi.**

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8h30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1€ par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie pendant les heures d'ouverture auprès du service des Affaires Scolaires à l'accueil.

- * **Tout enfant non récupéré à la sortie de l'école « est pris en charge ».**
- * **Tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.**

A défaut de cette procédure, les enfants ne seront pas accueillis.

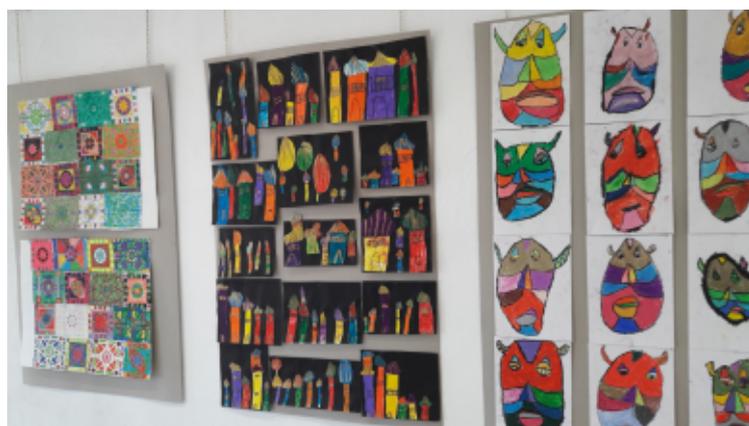


INSCRIPTIONS : du 27 juin au 20 juillet et du 13 août au 31 août. TARIF : 60€

NOUVEAUX INSCRITS : joindre 2 photos. RENOUELEMENT : joindre 1 photo.

Pour tout renseignement, veuillez téléphoner au 04 94 69 64 10.

CULTURE



L'Association Coop'Art s'est engagée et poursuivra le travail effectué par les enfants en lien avec le service culturel de la Commune, les Ecoles (maternelle et primaire) sur les thèmes des expositions proposées.

La manifestation "Petits et Grands" 2017-2018 est le reflet de l'implication de tous.

Les artistes et les enfants des Ecoles accompagnés par les Directeur, Directrice et enseignants ont travaillé ensemble et permis au public d'apprécier la diversité et la richesse des oeuvres exposées.

Le Président - Michel Pothier





La Vie Associative

ASA des EAUX de l'Issole

Lors de la réunion de bureau qui faisait suite à l'Assemblée Générale du 08/06/2018, il a été procédé par les membres présents à l'élection du nouveau Président, le Président ayant présenté sa démission ainsi que Mme GOULLE et TURCHI.

Le bureau de l'Association Syndicale Autorisée ASA des Eaux de l'Issole se compose ainsi :

* Président : Olivier HOFFMANN

* Vice Président : Joel LEROUX

* Membres : Mme Catherine PARISI, M. Jean-Pierre CIA, Olivier GRASSAUD, Jean-Luc LEBRETON, Jean-Claude RAYOT, Marc SITERRE

* Suppléants : Mrs Christian GARGONELLI, Jean-Luc GHIGLIONE,

* Secrétaire : Mme Nicole DACBERT

* Trésorerie : Perception de Besse

Le Président remercie les nouveaux entrants et toute l'équipe sortante qui a assuré avec dévouement et compétence la bonne continuité de l'ASA et le bon fonctionnement de ses canaux d'irrigation que personne ne veut voir « mourir ». Nous poursuivrons avec tous nos « petits moyens » cette tâche.

Le Président, Olivier HOFFMANN



L'Ecole de Tennis sera ouverte le mercredi matin l'année prochaine à des prix très attractifs (places limitées).

La Mairie souhaite en effet donner un nouvel élan au tennis des jeunes du Village.

Vous pourrez aussi nous rencontrer au Forum des Associations de Sainte Anastasie (Contact notre Président Jérôme CARPENTIER 06 84 73 52 83).



Voici l'été, les vacances... et l'arrêt des activités jusqu'en septembre.

Nous nous retrouverons le 8 septembre au forum, et les portes des ateliers réouvriront le 12 septembre. L'atelier "Peinture" reprendra lui début octobre.

* Le 1er septembre : sortie avec le train touristique Carnoules/Brignoles.

* Courant octobre, nous vous proposons une sortie "bouillabaisse" à Carry Le Rouet avec la société "RS Distribution à l'attention des séniors" au prix de 49€/pers. pour un groupe de 35 personnes.

Pour ces 2 projets, inscriptions et renseignements auprès de Louis au 06 60 81 61 85 ou Rose-Marie au 04 94 72 21 98 (répondeur), avant le 8 septembre.

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



« LES BOUCLES DE L'ISSOLE » 30ÈME ÉDITION GRANDE FÊTE DE LA COURSE À PIED LE 12 AOÛT 2018 À STE ANASTASIE

Edition anniversaire le 12 août 2018 pour "Les Boucles de l'Issole" qui fêteront la 30ème édition organisés par l'ASL Ste Anastasie avec l'appui technique du club S L Hospitaliers Toulon, la municipalité de Ste Anastasie, les associations du village et l'appui des artisans et commerçants du village ainsi que du Crédit Agricole côte d'azur et du Casino Garéoult.

Course pédestre de 11.5km ouverte à tous et toutes à partir de la catégorie cadet (2002), elle comptera cette année encore pour le challenge départemental et spiridon côte d'azur.

AU PROGRAMME:

- 8h30 départ place de la gare: **marcheurs pour un circuit d'environ 10 km** sur les hauts de St Quinis.

- 8h40' départ place de la gare de **la Marche Nordique** pour 11,2km en 2 boucles.

- 9h départ de la course principale rue général De Gaulle pour emprunter les rues du village

- 10h45' **départ des jeunes éveillé à minimes sur 1km ou 3km au centre du village : inscription gratuite, certificat médical ou licence FFA exigés conformément à la législation.**

Lots pour tous à l'arrivée et classement par catégorie.

- à partir 11h45' **remise des prix**, de nombreux lots en produits régionaux, lots par tirage au sort. **Lot surprise pour les coureurs déguisés.**

Le plus: pot de l'amitié et **paella géante pour tous les participants et bénévoles sur préreservation.**

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription sont à retirer et à déposer **jusqu'au vendredi 10 août avec photocopie licence ou certificat médical de moins d'un an (apte à la course à pied en compétition ou à la marche conformément à la loi de mars 99)**: A la mairie, par internet sur KMS.FR, Au magasin Terre de Running à Toulon rue Berthelot, sur place le matin de la course à partir de 7h au BISTRO TAZIE

Recherchons des Bénévoles pour vivre de « l'intérieur » les coulisses de cette manifestation sportive le dimanche matin 12 août. Un tee shirt de la course vous sera offert ainsi que la paella d'après course.

Pour tous renseignements contacter les responsables (Patricia Lepreux au 06 72 15 88 17 / Alain Dardouillet au 04 94 72 26 12) ou le secrétariat de la Mairie.

Les responsables Patricia. Lepreux et Alain Dardouillet



LA 3È DIVISION D'INFANTRIE AMÉRICAINE

Il y a tout juste 100 ans, du 15 au 18 juillet 1918, la seconde bataille de la Marne allait faire basculer définitivement l'initiative dans le camp allié. Si le Maréchal Foch doit ce succès à l'application des théories du Général Pétain sur la défense élastique, il convient de se rappeler que cette victoire a mis un terme aux offensives allemandes du printemps, véritables coups de boutoir portés par l'afflux des divisions rapatriées du front de l'est rendu possible grâce à la capitulation russe de 1917. Paris fut même menacée lors de la bataille de l'Aisne en mai au cours de laquelle la VII^e armée allemande sera arrêtée in extremis à Château Thierry par des unités américaines fraîchement arrivées. C'est à l'occasion de sa défense héroïque sur la rivière que la 3^e division d'infanterie des Etats-Unis allait gagner son surnom « Rock of the Marne ».

La seconde guerre mondiale allait voir cette division engagée parmi les premières, en Afrique du Nord dès 1942 où elle combatta aux côtés du XIX^e Corps français en Tunisie, en Sicile ensuite où elle aura un temps sous ses ordres le 4^e Tabor marocain première unité française engagée en Europe, en Italie au sein de la V^e armée US qui comprendra également le corps expéditionnaire français du futur Maréchal Juin, avant de débarquer en Provence conjointement avec les forces françaises qui allaient devenir la 1^e armée du futur Maréchal de Lattre de Tassigny.

Sa glorieuse traversée de l'Europe allait la mener de la Méditerranée au Rhin avant de pénétrer en Allemagne pour terminer la guerre à Berchtesgaden coude à coude avec la 2^e Division blindée française de Leclerc.

Au par avant, elle avait surtout et sous les ordres de la 1^e armée française, participé brillamment à la dure bataille pour la libération de Colmar en Février 1945. A cette occasion, son chef, le Général O'Daniel se verra remettre par le Général de Gaulle la cravate de commandeur de la Légion d'Honneur.

Mais si au travers de sa glorieuse histoire cette grande unité peut apparaître comme la plus française des divisions américaine, elle est surtout chère au cœur des Varois pour avoir libéré la plupart des communes de l'Issole et en particulier Sainte Anastasie le 17 Août 1944.

Christian TALLEU



Les Varois vers les Autres

Farfouille du 8 juillet 2018 : Maison de Garéoult, de 9h à 13h

Viviane



"Chère Viviane Septier (Adjoint Administratif Principal)

Je ne sais vraiment pourquoi tu as décidé de faire valoir tes droits à la Retraite ?

Mais tout compte fait, je pense que tu as peut-être eu raison, car il est fort possible que très prochainement "la retraite elle-même soit mise à la Retraite »

Ici avec nous tous : employés et élus, tu as passé 25 ans en gravissant un à un tous ces échelons de la fonction publique.

Merci Viviane pour ton travail, mais aussi pour ton sérieux, comme pour ton amitié."

Jean-Pierre Morin

Le Carnet de Ste-Anastasia



Mon épouse, nos enfants, petits-enfants et moi-même, sommes très touchés par les marques de sympathie et d'affection prodiguées lors du décès de ma mère, inhumée le 12 juin. Nous vous remercions de nous avoir soutenus dans notre peine et apportés réconfort.

Marcel Lepage, 1er Adjoint



A la suite du décès de Monsieur Raphaël CASTALDO, Président de l'Association "La Provenço dou Tems Passa", Madame Aline CASTALDO, son épouse, et la famille ont été très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées.

Le rossignol chante.

En ce beau jour ensoleillé

Le rossignol chante à tue-tête

Dans le grand chêne printanier.

L'écouter c'est pour moi la fête.

« Chante, chante cher rossignol

Chante, célèbre le printemps

A ta façon, en do ré mi fa sol.

Je t'écoute dévotement

O cher, très cher Rossignol

Annonciateur du printemps ».

Printemps tardif, mais... printemps.



Espace Poésie



Jeannette Carrière
Printemps 2018



Un sourire

Un sourire ne coûte rien et fait beaucoup.

Il rend riche ceux qui le recouvre
sans rendre pauvre ceux qui donne.

Il ne dure pas bien longtemps.

Mais son souvenir peut durer une vie.

Nul n'est assez pauvre, pour ne pas le mériter.

René JACOLOT-BENESTAN

Les Américaines du Var
à Ste Anastasie sur Issole (var)
19ème Classic car show US

US Stores
Rockabilly show
More cars 300
Soda shop
pin up
Food truck

Dimanche 26 Août 2018
contact 02419947 / 06050947

SARL CODONNEL Frères Depuis 1969

Terrassement - Travaux Publics
Fosse Septique

06 12 45 11 92 - 06 12 45 12 00
04 94 59 61 95

AZUR TOILETTAGE
TOILETTAGE CHIENS
04.94.69.35.03

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H A 18H
600 CHEMIN BERTRAND MARIN
83136 SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE

Petites annonces

- Donne chaise haute "Baby Relax" réglable en hauteur. En excellent état. Tél : 06 01 96 95 44.
- Particulier vend 2 parcelles sur Ste-Anastasie : Parcelle C 149, Les Treilles, 710 m², Zone PLU "N" - Parcelle D 41, Les Horts, Zone PLU "A1", 674 m². Plus de renseignements au 06 83 29 01 52.
- Assistante Maternelle agréée, 12 ans d'expérience professionnelle, résidant à Ste Anastasie, en maison individuelle, recherche garde d'enfants. Tél : 06 70 80 68 25.
- Des habitants de Ste-Anastasie recherchent pour les vacances de leurs enfants, une location dans le vieux village : 3 pièces, cuisine, SDB ou salle d'eau, WC. Du 21/07 au 02/08 inclus ou du 21/07 au 28/08 inclus. Tél. : 06 82 84 11 45 - 06 81 89 72 95
- Aide à domicile expérimentée, fait ménage, courses, repas. Sérieux et sourire compris. Paiement CESU. Tél : 06 46 19 14 26 Cylia



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE STE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Tel: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

- de 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
- de 13h30 à 16h30 Mercredi
- Email: s.anastasie@orange.fr

- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- Service Cantine : 04.94.69.64.40
- Service Urbanisme : M. LEPAGE, 1er Adjoint, 04.94.69.64.45, reçoit pendant les horaires d'ouverture de la Mairie
- C.C.A.S. : Mme BERTHET, 2ème Adjoint, 04.94.69.64.40, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis, matins de 9h à 11h30

* AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 04.94.72.27.40 - Horaires d'ouverture :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H
- Mercredi de 14H à 16H30 - Samedi de 9h à 12h00

* POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Email : pm@ste-anastasie.fr

* RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres" Le 1er mardi de chaque mois
(s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)

* DÉCHETTERIE DU SIVED

ZAC des Fontaites – Forcalqueiret - Tél : 06.07.31.02.27

Horaires d'ouverture :

- Semaine : 9h–12h et 14h–17h - Samedi : 9h– 13h
- Fermeture : dimanche et jours fériés

* GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les Urgences.

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

* URGENCES Pompiers : 18 - Samu : 15

* FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à Rocbaron : 04.94.86.40.24

* PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : 32 37